# Elections municipales. Réforme des modalités de scrutin (communes - de 1 000 hab.)

## Revue - Vie Communale

### Source - JO

[La loi n° 2025-444](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2025/5/21/INTX2204085L/jo/texte) du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a été publiée. Publiée le même jour, [la loi organique n° 2025-443](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2025/5/21/INTX2506683L/jo/texte) permet de mettre à jour les articles LO du code électoral suite à cette réforme.

Lors des prochaines élections municipales en mars 2026, s’appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il s’agira désormais d’un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Les nouvelles dispositions seront applicables pour les élections de mars 2026. Les dispositions de la loi relatives aux communes nouvelles sont applicables immédiatement.

* [Lire l'article](https://www.importtypo3.fr/bases-de-donnees-juridiques/la-vie-communale?sharedDocName=reforme-des-modalites-de-scrutin-(communes---de-1-000-hab)&sharedDocUid=51731)